

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	32 (1924)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Appel aux médecins suisses
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-974127">https://doi.org/10.5169/seals-974127</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ceux qui font profession d'exploiter la crédulité humaine, qui est infinie, cherchent, une fois encore, à forcer la porte. Ils demanderont à la *Landsgemeinde* de ce printemps d'autoriser de nouveau le libre exercice de la médecine. Le gouvernement, puis le Grand Conseil glaronnais se sont mis en branle contre ce retour offensif. Dans son mémoire, le gouvernement pense qu'il y a quelque ironie à réserver à des vétérinaires patentés le monopole exclusif de la santé du bétail alors que la guérison des maladies de l'homme peut être confiée à n'importe qui.

Ce n'importe qui est effectivement un curieux ramassis d'existences naufragées et de chevaliers d'industrie. L'exercice de la médecine étant naguère aussi libre que la faculté de s'arroger des titres universitaires, on vit bientôt pulluler les annonces de « professeurs » de telle ou telle science médicale, de docteurs en médecine naturelle (!) portés par les médecins les plus improvisés qui se puissent concevoir et dont certains étaient d'anciens détenus. L'un d'eux attirait la clientèle par le titre pompeux d'ancien médecin attaché à la personne du Sultan. A ce métier, plusieurs acquerraient de ces fortunes qui, suivant le mot frappant d'un humoriste, crient « imbécile » à l'honnête homme. Le canton d'Appenzell (Rhodes Extérieures) qui est encore le dernier refuge de cette fructueuse exploitation de la sottise contemporaine dans un pays qui se targue de la perfection de son instruction populaire, hébergeait entre autres un charlatan qui, voulant remettre son commerce publiait dans les journaux glaronnais l'ineffable annonce suivante : « Pratique médicale à remettre. Gain certifié de 300 fr. par jour. Connaissances médicales pas absolument nécessaires. »

Le canton de Glaris se prépare précisément à dépenser quelques millions pour

transformer son hôpital cantonal. Il y aurait eu aussi quelque ironie à voter cette dépense au moment où on aurait proclamé que les connaissances médicales ne sont pas absolument nécessaires sinon pour guérir les malades, du moins pour se faire un revenu atteignant presque la moitié de celui du chef socialiste Albert Thomas.

Le Grand Conseil glaronnais, qui a eu à discuter la demande des médecins « naturels », ne s'est pas arrêté à une dernière considération de leurs partisans : celle qui consistait à dire que cette affaire ne regardait en somme pas les Glaronnais, puisque les clients des guérisseurs provenaient presque exclusivement des cantons voisins. Les députés ont trouvé que leur canton avait mieux à faire qu'à se transformer en trappe à nigauds et ils ont conséquemment décidé qu'il convenait de proposer au peuple souverain de ne pas tomber dans un si grossier panneau. *(Gazette de Lausanne.)*

## Appel aux médecins suisses.

*L'European student relief* adresse un pressant appel aux médecins du monde entier en faveur des professeurs et des étudiants en médecine de Russie, réfugiés en Yougoslavie, dans les villes de Zagreb, Belgrade, Loubliana et Soubotici. Nos collègues de là-bas manquent de tout, mais les objets particulièrement demandés sont : les médicaments, articles de pansements, blouses d'hôpital et de laboratoire, trousses de dissection, instruments de chirurgie, mobilier sanitaire, livres et journaux de médecine, etc., neufs ou usagés.

Il n'est pas un médecin de notre pays qui ne puisse donner quelque chose et qui ne soit heureux de venir en aide d'une façon quelconque à nos malheureux confrères et futurs confrères du proche

Orient. Les dons, même les plus minimes, seront reçus avec reconnaissance aux adresses ci-après:

Bâle: Madame Oukhtomsky, Rütimeyerstrasse 48.

Berne: M. Lauterburg, Seftigenstrasse 6.

Neuchâtel: M<sup>me</sup> D<sup>r</sup> Renée Warnery, rue du Musée 6.

Lausanne: Concierge du Palais de Rumine.

Montreux: Hôtel Régis ou M<sup>me</sup> Bernard, Grand'Rue 20.

Genève: European student relief, boulevard des Philosophes 16, en indiquant sur l'envoi: « Pour les professeurs et étudiants russes de Yougoslavie ».

La Croix-Rouge vaudoise a accepté de se charger de l'expédition des objets reçus à la Croix-Rouge de Yougoslavie qui les remettra à l'*European student relief* de Belgrade.

ouvert au mois d'octobre des postes de collecte en vivres, argent et vêtements en faveur des Suisses nécessiteux d'Allemagne. Nous avons pu réunir et expédier trois caisses de vivres et vêtements d'un poids total de 112 kilos.

Nous avons accordé une subvention de fr. 100 pour la création de l'œuvre de la « Sœur visitante », une dite de fr. 100 à la société des Samaritains pour son dépôt sanitaire. Nous avons en outre alloué fr. 50 au fonds dit de la grippe à l'œuvre de la « Tuberculose ».

Nous nous sommes occupés comme d'habitude de la vente des timbres « Pro Juventute », laquelle a produit en 1922 la somme de fr. 2195, laissant pour la caisse locale un bénéfice de fr. 680. Nous avons réparti ce bénéfice au prorata des ventes entre Ste-Croix, l'Auberson, La Chaux, Bullet et Mauborget au profit de l'œuvre du « Nourrisson ».

M<sup>me</sup> Sophie Martin a représenté notre sous-section à l'assemblée cantonale qui a eu lieu le 11 mars à la Tour-de-Peilz.

M<sup>me</sup> Marguerite Paillard a été notre déléguée à l'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse qui a eu lieu le 17 juin à Lausanne. M<sup>me</sup> Martin assistait également à cette assemblée.

Les cotisations ont produit la somme de fr. 421.

L'avoir de la société au 31 décembre 1923 est de fr. 1550. 70.

## Totentafel.

**Solothurn. Samariterverein.** Als am 23. Dezember 1923 in den solothurnischen Tagesblättern die Todesanzeige des Herrn

**Pfarrer Theodor Karl Ziegler**

zu lesen war, war die Trauer allgemein groß, und wir fühlen uns verpflichtet, seiner in

## Aus unsern Zweigvereinen. De nos sections.

### Ste-Croix. Rapport sur l'exercice de 1923.

L'exercice écoulé n'a pas revêtu un caractère spécial et a beaucoup ressemblé à celui de l'année précédente. Il a commencé par une conférence de M. le docteur Delay, chef du service sanitaire cantonal, sur « Le Développement et la croissance du petit enfant ». Cette conférence donnée dans la grande salle du Stand avait attiré un grand nombre de personnes qui en ont toutes emporté d'utiles enseignements. M. le Dr Delay s'est efforcé de renseigner ses auditeurs sur l'importance qu'il y a pour l'enfance à être traitée suivant les lois naturelles, toute dérogation ne pouvant être que nuisible et entraver son développement.

Sur la demande qui nous en a été faite par « Pro Juventute », nous avons